

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3192

28 décembre 2011

### SOMMAIRE

<b>Binian S.A.</b> .....	<b>153216</b>	<b>Lyrane Invest S.A.</b> .....	<b>153189</b>
<b>Bombardier Transportation Luxembourg Finance</b> .....	<b>153186</b>	<b>Macquarie Investment Management S.à r.l.</b> .....	<b>153190</b>
<b>B. Safra Luxembourg S.A.</b> .....	<b>153213</b>	<b>MDM Studio S.à r.l.</b> .....	<b>153211</b>
<b>Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A.</b> ..	<b>153207</b>	<b>Mebo S.à r.l.</b> .....	<b>153212</b>
<b>Global Financial and Commercial Holdings Sienna S.à r.l.</b> .....	<b>153176</b>	<b>Mediacom Lux GmbH</b> .....	<b>153212</b>
<b>IZD-Holding S.à r.l.</b> .....	<b>153189</b>	<b>Medianet Industries S.A.</b> .....	<b>153190</b>
<b>Jucalo</b> .....	<b>153170</b>	<b>Medianet Industries S.A.</b> .....	<b>153190</b>
<b>Karan S.A.</b> .....	<b>153170</b>	<b>Meigerhorn II Etoy S.à r.l.</b> .....	<b>153213</b>
<b>Karelia S.A.</b> .....	<b>153171</b>	<b>Meyer Bergman Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>153211</b>
<b>Katandrian S.A.</b> .....	<b>153170</b>	<b>M-F Properties</b> .....	<b>153187</b>
<b>Kedix S.à r.l.</b> .....	<b>153171</b>	<b>MPR Finance S.à r.l.</b> .....	<b>153171</b>
<b>KeyDrive S.A.</b> .....	<b>153170</b>	<b>NameDrive S.A.</b> .....	<b>153170</b>
<b>Kiro S.à r.l.</b> .....	<b>153171</b>	<b>Naschtquakert S.à r.l.</b> .....	<b>153214</b>
<b>L'Alsacienne S.A.</b> .....	<b>153173</b>	<b>Navichem-Shipping S.à r.l.</b> .....	<b>153215</b>
<b>La Racchetta S.à r.l.</b> .....	<b>153174</b>	<b>NCPPharm S.à r.l.</b> .....	<b>153215</b>
<b>Laridel Participations S.A.</b> .....	<b>153174</b>	<b>NCPPharm S.à r.l.</b> .....	<b>153215</b>
<b>Lattes S.A.</b> .....	<b>153175</b>	<b>New Caledonia Investments S.A.</b> .....	<b>153170</b>
<b>Leuwa S.A.</b> .....	<b>153175</b>	<b>New Communications Participations S.A.</b> ..	<b>153216</b>
<b>LeverageSource XI S.à r.l.</b> .....	<b>153173</b>	<b>New Communications Participations S.A.</b> ..	<b>153216</b>
<b>Lock Syndication S.C.A.</b> .....	<b>153173</b>	<b>NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE)</b> .....	<b>153214</b>
<b>L.S. IANC Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>153173</b>	<b>NOCARIA Investissement S.A.</b> .....	<b>153216</b>
<b>Lunon A.G.</b> .....	<b>153175</b>	<b>Novator Pharma I Investments S.à r.l.</b> ..	<b>153214</b>
<b>Lunon A.G.</b> .....	<b>153176</b>	<b>Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.</b> .....	<b>153215</b>
<b>Lunon A.G.</b> .....	<b>153176</b>	<b>Office Center Online</b> .....	<b>153190</b>
<b>Lutzenburg Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>153185</b>	<b>Oscar B Sàrl</b> .....	<b>153174</b>
<b>Luvia Participations S.A.</b> .....	<b>153191</b>	<b>QCI International S.A.</b> .....	<b>153175</b>
<b>Luxcellence</b> .....	<b>153185</b>	<b>RCW Investments S.à r.l.</b> .....	<b>153188</b>
<b>Luxcorp S.A.</b> .....	<b>153186</b>	<b>Springer Science + Business Media S.A.</b> ..	<b>153211</b>
<b>Luxembourg Shipping Services S.A.</b> .....	<b>153186</b>	<b>SVA Multihedge S.C.A.</b> .....	<b>153189</b>
<b>Luxfirex S.A.</b> .....	<b>153187</b>	<b>The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch</b> .....	<b>153214</b>
<b>LX Beta S.à r.l.</b> .....	<b>153187</b>		
<b>Lynebat Luxembourg S.A.</b> .....	<b>153174</b>		

**Karan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 108.896.

Le bilan au 31.03.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160453/14.

(110186530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Jucalo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3784 Tétange, 24, rue de Rumelange.  
R.C.S. Luxembourg B 118.348.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160451/9.

(110186494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**KeyDrive S.A., Société Anonyme,  
(anc. NameDrive S.A.).**

Siège social: L-1270 Luxembourg, 18, am Bongert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.525.

*Extrait du Procès-Verbal des décisions prises par le Directoire de la Société en date du 15 novembre 2011*

*Résolutions*

Le Directoire prend les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est transféré au 18, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

Gregory MANRIQUEZ / Alexander SIFFRIN / Michael RIEDL.

Référence de publication: 2011160452/13.

(110186852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**New Caledonia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.401.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011160544/13.

(110186153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Katandrian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 142.766.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160456/14.

(110186532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Kedix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 119.693.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160457/10.

(110186559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Kiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 65, Cité Beaulieu.  
R.C.S. Luxembourg B 88.143.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160459/9.

(110186495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**MPR Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 156.579.

---

Suivant contrat de vente de parts sociales du 1<sup>er</sup> novembre 2011, Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à ENTERPRISE BAKKEN HOLDINGS Ltd., une limited company existant sous les lois de Barbados, ayant son siège social à Erin Court, Bishop's Court Hill, St Michael, Barbados, enregistrée au Registre de Barbados sous le numéro 34669.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 18 novembre 2011*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160532/16.

(110186680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Karelia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 137.509.

---

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "KARELIA S.A.", en liquidation, (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.509, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1033 du 25 avril 2008,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Rapport du Commissaire-vérificateur à la liquidation.

2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la liquidation.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision de conserver les livres et documents de la société au siège social pour la durée légale de cinq ans.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir Monsieur Marco RIES, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2011. Relation GRE/2011/3779. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160455/74.

(110186613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**L.S. IANC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160466/10.

(110186767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**L'Alsacienne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 67.196.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160467/10.

(110186536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011160487/14.

(110186270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**LeverageSource XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.316.

Par résolutions prises en date du 10 novembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Joseph Anthony Moroney, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet au 11 novembre 2011
- Nomination de Laurie Duncan Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gerant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160471/15.

(110187085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Lynebat Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.027.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011160478/10.

(110186333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Oscar B Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.675,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

---

Par résolutions signées en date du 3 novembre 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Emanuela BRERO, avec adresse au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Richard PERRIS, avec adresse au 111, Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni

- Bart MEUTER, avec adresse au World Trade Center Schiphol Airport, Tower B, 6<sup>th</sup> Floor, Schiphol Boulevard 285, 1118BH Luchthaven Schiphol, Amsterdam, Pays-Bas qui remplace l'adresse suivante: 16A, Bilderdilkkade, 1052 RW Amsterdam, Pays-Bas.

avec effet au 3 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160557/18.

(110187082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**La Racchetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8051 Bertrange, 15, rue Atert.

R.C.S. Luxembourg B 79.636.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160479/10.

(110186539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Laridel Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.171.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63040 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160481/10.

(110186521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**QCI International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.337.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 21 novembre 2011*

Le 22 Septembre 2011, les Actionnaires de QCI International S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de TCG Gestion S.A., son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jordi Costa Rigau, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;

Luxembourg, le 21 Novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011161888/22.

(110187962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Lattes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.542.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160482/10.

(110186948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Leuwa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 80.824.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160483/10.

(110187113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Lunon A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.692.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160491/9.

(110186636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Lunon A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.692.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 octobre 2011*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160492/14.

(110186644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Lunon A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.692.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160493/11.

(110186932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Global Financial and Commercial Holdings Sienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.749.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (GFCH),

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name – Registered office – Object – Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Global Financial and Commercial Holdings Sienna S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital – Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management – Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution – Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

### *Subscription and Payment*

GFCH, represented as stated above, subscribes one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Italy), residing professionally at 5, Via Nassa, CH6900 Lugano, Switzerland;
- Mr. Abdelkader Derrouiche, employee, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Ms. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de novembre,

Par devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (GFCH),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Global Financial and Commercial Holdings Sienna S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Le Conseil de gérance.**

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

GFCH, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972, à Civitavecchia (Italie), résidant professionnellement au 5 via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;

- M. Abdelkader Derrouiche, employé, né le 14 mars 1982, à Ksar Chellala (Algérie), résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50973. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159778/487.

(110185645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Lutzenburg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011160497/14.

(110186195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011160498/12.

(110186764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.****Capital social: EUR 22.283.445,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

—  
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société (i) a accepté la démission de M. David Douzenel en tant que administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 27 juillet 2011 et (ii) a décidé la nomination de M. Clive Malcolm Griffiths, né le 25 mars 1959 à Edimbourg (Ecosse), ayant son adresse professionnelle au 26, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, Grand Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 27 juillet 2011. Le mandat de Monsieur Clive Griffiths prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est composé désormais de:

- Mme. Tine Kehler-Hvid, administrateur de catégorie A;
- M. Clive Malcolm Griffiths, administrateur de catégorie B; et
- Mme. Ailbhe Jennings, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011162806/23.

(110188120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Luxcorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 142.603.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63037 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160500/10.

(110186374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 2011 que:

1. Le siège social de la société est transféré, avec effet au 24 octobre 2011, de son adresse actuelle 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Le changement d'adresse professionnelle de chaque membre du Conseil d'Administration à la nouvelle adresse précitée:

- Madame Ann NORDWALL, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Monsieur Karl KRAFT, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Monsieur Farhat SHAMIM, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Monsieur Raymond Van HERCK, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011160502/20.

(110186941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Luxfirex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 151.289.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160503/14.

(110186605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011160504/10.

(110186189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**M-F Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8390 Nospelt, 2, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 135.654.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur René MULLER, cultivateur, agissant en sa qualité de gérant de la société, et son épouse
- 2.- Madame Cathérine FEYDER, femme au foyer, demeurant ensemble à L-8390 Nospelt, 2, rue de Kehlen.

Lesquels comparants, mariés sous le régime de la communauté universelle, ont exposé au notaire:

I.- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «MF-PROPERTIES», avec siège social à L-8390 Nospelt, 2, rue de Kehlen (RCS Luxembourg section B numéro 135.654), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 445 du 21 février 2008.

II.- Que le capital social est fixé à deux millions trente-cinq mille euros (2.035.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans valeur

nominale.

III.- Que les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- FEYDER Cathérine, prédésignée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- MULLER René, prédésigné, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

IV.- Que la société «M-F PROPERTIES» est toujours propriétaire des biens immobiliers apportés par eux et sis à Nospelt, Hinter Welschen, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Nospelt, section C de Nospelt

- 1.- numéro 727/4358, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 3,10 ares
- 2.- numéro 727/4359, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 3,10 ares
- 3.- numéro 727/4361, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 5,43 ares
- 4.- numéro 727/4362, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 0,17 ares
- 5.- numéro 727/4372, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 5,73 ares
- 6.- numéro 727/4377, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 3,08 ares

- 7.- numéro 727/4395, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 0,57 ares
- 8.- numéro 727/4408, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 0,10 ares
- 9.- numéro 727/4433, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 3,15 ares
- 10.- numéro 727/4434, lieu dit «Hinter Welschen», place, contenant 2,72 ares
- 11.- numéro 233/4405, lieu dit «Rue des Fleurs», place, contenant 10,44 ares
- 12.- numéro 233/4407, lieu dit «Rue des Fleurs», place, contenant 0,58 ares

*Titre de propriété*

Les prédits immeubles ont été apportés en société par les associés en vertu de l'acte de constitution de société du 20 décembre 2007, enregistré le 28 décembre 2007 sous la relation LAC/2007/43508, transcrit au deuxième Bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 31 janvier 2008 volume 1625 numéro 33.

V.- Que la société a cessé toute activité depuis le 31 décembre 2010.

VI.- Qu'en tant qu'associés représentant l'intégralité du capital, ils ont décidé de dissoudre anticipativement la société

VII.- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société. Les associés déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

VIII.- Que l'actif sera restitué aux associés.

IX. Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

X. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-8390 Nospelt, 2, rue de Kehlen et qu'ainsi la société se trouve clôturée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 850,- EUR sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. MULLER, C. FEYDER, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46859. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160508/64.

(110186469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.225,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

*Extrait de transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 que:

RC Services Limited ayant son siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada transfère l'intégralité de ses 1.689 (mille six cent quatre-vingt neuf) parts sociales détenues dans la société RCW Investments S.à r.l.

Aussi, le nouvel actionnaire, BXR3 Holdings Inc., ayant son siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada, détient les 1.689 (mille six cent quatre-vingt neuf) parts sociales.

*Pour RCW Investments S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011160602/18.

(110186370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.571.

*Extrait des résolutions prises par la nouvelle assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2011*

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvé.

A la date du 18 novembre 2011, le Gérant est:

SVA MULTIHEDGE, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration.*

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Isabelle ASSERAY / André Jovet

*Executive Director / Director*

Référence de publication: 2011161286/20.

(110186995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYRANE INVEST S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011160505/12.

(110186672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**IZD-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 150.063.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 25. Juli 2011*

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 25. Juli 2011 entschieden:

- den Geschäftsführer Herrn Johannes Haecker, geboren am 1. November 1967, geschäftsansässig 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 1. August 2011 abzurufen; und

- Herrn Martin H. Staratschek, geb. am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2011 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus den folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg; und  
- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011161251/21.

(110186907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.283.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 octobre 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160509/14.

(110187086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Medianet Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.184.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160515/9.

(110186513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Medianet Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.184.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 22 novembre 2011, que la société Juria Consulting S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011160516/17.

(110186514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**OCO, Office Center Online, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7315 Steinsel, 21, rue de l'École.

R.C.S. Luxembourg B 117.068.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011160553/14.

(110186599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Luvia Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 144.593.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Luvia Participations S.A., a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Corporation Register under number B 144.593 (hereinafter referred to as the “Corporation”). The Corporation was incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on January 27<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 478 of March 5<sup>th</sup>, 2009.

The meeting is chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to act the following:

I. That the sole shareholder represented and the number of his shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to designate all the current shares of the Corporation as “Class A Shares”;

2. Corporate capital increase to the extent of four hundred and ninety-nine thousand, five hundred Euros (EUR 499,500.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to five hundred and thirty thousand, five hundred Euros (EUR 530,500.-), by creation and issue of four thousand, nine hundred and ninety-five (4,995) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to be divided into nine (9) different classes of shares, i.e. five hundred and fifty-five (555) Class B Shares, five hundred and fifty-five (555) Class C Shares, five hundred and fifty-five (555) Class D Shares, five hundred and fifty-five (555) Class E Shares, five hundred and fifty-five (555) Class F Shares, five hundred and fifty-five (555) Class G Shares, five hundred and fifty-five (555) Class H Shares, five hundred and fifty-five (555) Class I Shares and five hundred and fifty-five (555) Class J Shares.

3. Subscription and full payment by the sole shareholder of the Corporation of all the new issued shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, by a contribution in cash for a total amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) (the “Cash Contribution”).

4. Allocation of the excess cash of five hundred Euros (EUR 500.-) resulting from the Cash Contribution to the legal reserve of the Corporation.

5. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Corporation.

6. Acceptance of the resignation of Mr. Marcel Stephany, as statutory auditor, with immediate effect and appointment of DMS & Associés S.à r.l, with registered address at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new statutory auditor with immediate effect.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to designate all the current three hundred and ten (310) shares of the Corporation as “Class A Shares”.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital to the extent of four hundred and ninety-nine thousand, five hundred Euros (EUR 499,500.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to five hundred and thirty thousand, five hundred Euros (EUR 530,500.-), by creation and issue of four thousand, nine hundred and ninety-five (4,995) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to be divided into nine (9) classes of shares as follows:

- five hundred and fifty-five (555) “Class B Share” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class C Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class D Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

- five hundred and fifty-five (555) “Class E Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class F Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class G Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class H Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class I Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- five hundred and fifty-five (555) “Class J Shares” with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon the sole shareholder declared to subscribe to the entirety of the four thousand, nine hundred and ninety-five (4,995) new Class B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares and have them fully paid-up in nominal value, by a contribution in cash in the amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-), so that from now on the Corporation has at its free and entire disposal these amounts, as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

The excess cash of five hundred Euros (EUR 500.-) resulting from the Cash Contribution is allocated to the legal reserve of the Corporation.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Corporation, which shall henceforth have the following wording:

**“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There exists by the subscriber and all those who become owners of shares issued hereafter (hereafter the “Shareholder” and collectively the “Shareholders”), a public limited liability company “société anonyme” (hereafter the “Corporation”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Corporation is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Corporation will have the name of “Luvia Participations S.A.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 6. Corporate capital.

6.1. The share capital is fixed at five hundred and thirty thousand, five hundred Euros (EUR 530,500.-) represented by five thousand, three hundred and five (5,305) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which are divided into:

- three hundred and ten (310) «Class A Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class B Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class C Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class D Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class E Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class F Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class G Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class H Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- five hundred and fifty-five (555) «Class I Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up; and
- five hundred and fifty-five (555) «Class J Shares» with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, subscribed and fully paid-up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- “Class A Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class A Shares of the Corporation.
- “Class B Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class B Shares of the Corporation.
- “Class C Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class C Shares of the Corporation.
- “Class D Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class D Shares of the Corporation.
- “Class E Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class E Shares of the Corporation.
- “Class F Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class F Shares of the Corporation.
- “Class G Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class G Shares of the Corporation.
- “Class H Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class H Shares of the Corporation.
- “Class I Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class I Shares of the Corporation.
- “Class J Shareholder” means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class J Shares of the Corporation.
- “Class A Shares” means Class A Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.
- “Class B Shares” means Class B Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.
- “Class C Shares” means Class C Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.
- “Class D Shares” means Class D Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.
- “Class E Shares” means Class E Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.

- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.

- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.

- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.

- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.

- "Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in the share capital of the Corporation.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Corporation may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Corporation shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each Shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each Shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

**Art. 8. Shares and Repurchase of own Shares.**

8.1. The terms used in this Article 8 hereof, shall have the meaning set forth below:

Available Amount means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve refers to the statutory reserve mentioned in Article 23.

Shares mean all the issued shares from time to time in the capital of the Corporation.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Directors taking and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment to the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.2. Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Corporation and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Corporation is concerned.

8.3. Without prejudice to the right of the Corporation to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring Shareholder.

8.4. In the event of a dividend distribution, the distributable profit should be allocated as follows:

To the holders of (i) Class A Shares up to an annual distribution representing zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend") (ii) Class B Shares up to an annual distribution representing zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) Class C Shares up to an annual distribution representing zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) Class D Shares up to an annual distribution representing zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) Class E Shares up to an annual distribution representing zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) Class F Shares up to an annual distribution representing zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) Class G Shares up to an annual distribution representing zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), and (viii) Class H Shares up to an annual distribution representing zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), and (ix) Class I Shares up to an annual distribution representing zero point sixty-five percent (0.65%) of the nominal value of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend"), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and the last time for the accounting year before the winding-up of the Corporation;

Then, all the remaining distributable profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares, to the holders of the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares);

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares) upon a declaration of a dividend, to the holders of all the shares without regard to the class they belong to.

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remaining distributable profit shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares).

8.5. The Corporation may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;

- The share capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class B Shares); and

- The class of shares to be repurchased and cancelled entitles the holders (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Corporation an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Corporation may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

### Chapter III. Management

**Art. 9. Directors, Board of Directors.** The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.**

10.1. All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Decisions of the Board of Directors.** The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 13. Bindings signatures.** The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

**Art. 14. Day-to-day management.** The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

**Art. 15. Liability - Indemnification.** The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders.** If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

**Art. 18. Annual general meeting of the shareholders.** The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of June at 11 a.m. Luxembourg time of each year at the registered office of the Corporation. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

**Art. 19. Other meetings of the Shareholders.** Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 20. Procedure, Vote.**

20.1. Each share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

### Chapter V. Supervision

**Art. 21. Statutory auditors.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

### Chapter VI. Financial Year, Allocation of Profits

**Art. 22. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 23. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Corporation.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year in which the general meeting of Shareholders resolves to make any distribution of dividends in accordance with article 8 of the Articles, the Class A Shareholders shall first in priority be entitled to receive dividend distributions with respect to such year, the Class B second in priority, C third, D fourth, E fifth, F sixth, G seventh, H eighth, I ninth, and the Class J Shareholders shall tenth in priority be entitled to receive the remainder of all dividend distribution, subject to the provision of Article 8.

In compliance with the Law, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in accordance with the rules set forth in Article 8.

### Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Corporation, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Articles 8 et 23 hereof.

### Chapter VIII. Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto."

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolved i) to accept the resignation of Mr. Marcel Stephany, as statutory auditor, with immediate effect, and to grant him discharge for the execution of his mandate, and ii) to appoint DMS & Associés S.à r.l, with registered address at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new statutory auditor with immediate effect.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Luvia Participations S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.593 (la «Société»). La Société fut constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 478 du 5 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de désigner toutes les actions actuelles de la Société comme «Actions de Classe A»;

2. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille, cinq cents Euros (EUR 499.500,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cinq cent trente mille, cinq cents Euros (EUR 530.500,-), par la création et l'émission de quatre mille, neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à diviser en neuf (9) différentes classes d'actions, à savoir cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe B, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe C, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe D, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe E, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe F, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe G, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe H, cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe I et cinq cent cinquante-cinq (555) Actions de Classe J.

3. Souscription et libération intégrale par l'actionnaire unique de la Société de toutes les nouvelles actions émises d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) (l'«Apport en Numéraire»).

4. Allocation du montant excédentaire de cinq cents Euros (EUR 500,-) résultant de l'Apport en Numéraire à la réserve légale de la Société.

5. Modification et refonte subséquentes des statuts de la Société.

6. Acceptation la démission de M. Marcel Stephany, en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat et nomination de DMS & Associés S.à r.l., ayant son siège sociale au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé de désigner toutes les trois cent dix (310) actions actuelles de la Société comme «Actions de Classe A».

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille, cinq cents Euros (EUR 499.500,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cinq cent trente mille, cinq cents Euros (EUR 530.500,-), par la création et l'émission de quatre

Page 16 sur 30 mille, neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à diviser en neuf (9) classes d'actions suivantes:

- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription – Paiement*

Sur ce, l'actionnaire unique a déclaré souscrire à l'entière des quatre mille, neuf cent quatre-vingt-quinze mille (4.995) nouvelles Actions de Classe B, C, D, E, F, G, H, I et J et les libérer entièrement à leur valeur nominale, par apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Le montant excédentaire de cinq cents Euros (EUR 500,-) résultant de l'Apport en Numéraire est alloué à la réserve légale de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique a décidé d'amender et de faire une refonte des statuts de la Société, qui seront désormais libellés comme suit:

### **« Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Luvia Participations S.A.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 6. Capital social.** 6.1 Le capital social est fixé à cinq cent trente mille, cinq cents Euros (EUR 530.500,-), représenté par cinq mille, trois cent cinq (5.305) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, qui sont divisées en:

- trois cent dix (310) «Actions de Classe A», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe B», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe C», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe D», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe E», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe F», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe G», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe H», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe I», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- cinq cent cinquante-cinq (555) «Actions de Classe J», d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Actionnaire de Classe A» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe A de la Société.
- «Actionnaire de Classe B» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe B de la Société.
- «Actionnaire de Classe C» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe C de la Société.
- «Actionnaire de Classe D» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe D de la Société.
- «Actionnaire de Classe E» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe E de la Société.
- «Actionnaire de Classe F» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe F de la Société.
- «Actionnaire de Classe G» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe G de la Société.
- «Actionnaire de Classe H» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe H de la Société.
- «Actionnaire de Classe I» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe I de la Société.
- «Actionnaire de Classe J» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe J de la Société.
- «Actions de Classe A» signifie les Actions de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe B» signifie les Actions de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe C» signifie les Actions de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe D» signifie les Actions de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe E» signifie les Actions de Classe E d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe F» signifie les Actions de Classe F d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe G» signifie les Actions de Classe G d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe I» signifie les Actions de Classe I d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.
- «Actions de Classe J» signifie les Actions de Classe J d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société.

Les actions peuvent être soit nominatives soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision du (des) Actionnaire(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts à condition que (i) toute réduction du capital émis de la Société ne doit être autorisée qu'en accord avec les procédures de l'Article 8 sur le rachat et l'annulation; (ii) toute augmentation du capital social émis (a) doit être faite proportionnellement à chaque classe d'action restante et (b) après l'augmentation chaque actionnaire doit détenir proportionnellement une partie de chaque classe d'actions restante; (iii) pour toute sous-division d'une classe d'action en nouvelles classes d'actions, chaque actionnaire de l'ancienne classe d'action doit détenir une part proportionnelle de chaque classe d'actions sous-divisées; et (v) toute combinaison ou agrégation de classes d'actions en nouvelles classes d'actions doit se faire de telle sorte que chaque actionnaire des anciennes classes d'actions doit détenir une part proportionnelle de la nouvelle classe d'actions combinée.

**Art. 8. Actions et rachat d'actions propres.**

8.1. Les notions reprises dans cet Article 8 ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des profits de la Société (y compris tous les profits reportés) auxquels les Actionnaires ont droit dans le cadre de distributions de dividendes d'après les Statuts, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant pour éviter tout doute le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de réduction de capital social et de réduction de réserve légale liée à la classe d'actions devant être rachetée/annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris toutes les pertes reportées), et (ii) toutes les sommes placées dans les réserves et ce en accord avec la Loi ou les Statuts, et ce tel qu'il apparaît des Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA= Montant Disponible

NP = Profits nets (incluant tous les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables (incluant le compte de prime d'émission)

CR = le montant de réduction de capital social et de réduction de réserve légale liée à la classe d'actions devant être annulée

L = Pertes (incluant toutes les pertes reportées)

LR = toutes les sommes placées dans les réserves et ce en accord avec la Loi ou les Statuts

Valeur d'Annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation correspondant à la classe d'actions à racheter et annuler par le nombre d'Actions en émission dans cette classe d'actions

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société en Luxembourg GAAP à la Date des Comptes Intérimaires concernés

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne doit pas être plus vieille de huit (8) jours par rapport à la date de rachat et d'annulation d'une classe d'actions.

Réserve Légale fait référence à la réserve légale mentionnée à l'Article 23.

Actions signifie toutes les actions émises au cours du temps dans le capital social de la Société.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé by le Conseil d'Administration pris et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'entièreté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe d'actions concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible.

8.2. Chaque action confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des Actionnaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires. Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

8.3. Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres actions suivi par leur annulation immédiate en accord avec le présent Article 8, aucun Actionnaire ne peut vendre ou transférer ses actions d'une classe à une personne sans vendre ou transférer de manière concurrentielle à cette personne la part proportionnelle détenue par l'Actionnaire transférant dans chacune des autres classes d'actions.

8.4. Dans le cas d'une distribution de dividende, le bénéfice distribuable sera attribué de la manière suivante:

aux propriétaires (i) des Actions de Classe A jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) des Actions

de Classe B jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B»), (iii) des Actions de Classe C jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C»), (iv) des Actions de Classe D jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Classe D (le «Dividende Préférentiel de Classe D»), (v) des Actions de Classe E jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Classe E (le «Dividende Préférentiel de Classe E »), (vi) des Actions de Classe F jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Actions de Classe F (le «Dividende Préférentiel de Classe F»), (vii) des Actions de Classe G jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Classe G (le «Dividende Préférentiel de Classe G»), (viii) des Actions de Classe H jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Actions de Classe H (le «Dividende Préférentiel de Classe H»), et ix) des Actions de Classe I jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) de la valeur nominale des Actions de Classe I (le «Dividende Préférentiel de Classe I»), payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporaris et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;

Puis, tout le bénéfice distribuable restant sera attribué:

(i) à condition que tous les Actionnaires détiennent au moins une (1) action dans la dernière classe d'actions, aux propriétaires de la dernière classe d'actions dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Actions de Classe J aux Actions de Classe A);

(ii) dans le cas où les Actionnaires n'ont pas tous au moins une (1) action dans la dernière classe d'actions, dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Actions de Classe J aux Actions de Classe A) au moment d'une déclaration de dividende, aux propriétaires de toutes les actions sans tenir compte de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si l'entièreté de la dernière classe d'actions a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Actions de Classe J), le bénéfice distribuable restant devra alors être attribué à la dernière classe d'actions la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Actions de Classe I).

8.5. La Société peut racheter ses propres actions comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires prise dans les conditions requises pour les modifications des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des actions, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs classes d'actions par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette(ces) classe(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des actions, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Actions de Classe J aux Actions de Classe B); et

- La classe d'actions pouvant être rachetée et annulée donne droit au détenteur (au prorata de leur participation dans cette classe d'actions) à la portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale à l'égard des classes d'actions devant être rachetées, et les détenteurs d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

### Chapitre III. Administration

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans

convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

**Art. 14. Gestion journalière.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, Indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le second jeudi du mois de juin à 11:00 du matin heure de Luxembourg, de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires.** Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Chapitre V. Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

## Chapitre VI. Exercice Social, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Actionnaires.

Le surplus est distribué entre les Actionnaires suivant l'Article 8 des Statuts. Néanmoins, les Actionnaires peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires décide d'effectuer une distribution de dividendes conformément à l'Article 8 des Statuts, les Actionnaires de Classe A percevront un dividende annuel en premier rang de priorité, les Actionnaires de Classe B en second rang de priorité, les Actionnaires de Classe C en troisième rang de priorité, les Actionnaires de Classe D en quatrième rang de priorité, les Actionnaires de Classe E en cinquième rang de priorité, les Actionnaires de Classe F en sixième rang de priorité, les Actionnaires de Classe G en septième rang de priorité, les Actionnaires de Classe H en huitième rang de priorité et les Actionnaires de Classe I en neuvième rang de priorité. Après le paiement de tout dividende préférentiel tel que décrit ci-dessus, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Actionnaires de Classe J, sous réserve des dispositions de l'Article 8.

En conformité avec la Loi, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires en conformité avec les règles énoncées à l'Article 8.

## Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VIII. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique a décidé (i) d'accepter la démission de M. Marcel Stephany, en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat, et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat, et (ii) de nommer DMS & Associés S.à r.l., ayant son siège sociale au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159140/884.

(110185413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

L'an deux mil onze, le huit novembre. .

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.079, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 64 du 22 janvier 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de Résidence à Luxembourg en date du 15 mai 2009 publié le 15 juin 2009 sous le numéro 1169.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Sylvain COENCA.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges MAJERUS.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume LE BOUAR.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Transfert du siège social de la Société de Pétange à Luxembourg, et modification afférente au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 279.000 EUR (deux cent soixante-dix neuf mille euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de 310.000 EUR (trois cent dix mille euros), par la création et l'émission de 2.790 (deux mille sept cents quatre-vingt-dix) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

4. Renonciation, souscription et libération des actions nouvelles.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société de procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises et à l'inscription des modifications.

7. Modification de l'article 6 des statuts.

8. Modification de l'article 7 des statuts.

9. Modification de l'article 9 des statuts.

10. Modification de l'article 19 des statuts.

11. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 279.000 EUR (deux cent soixante-dix-neuf mille euros)

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de 310.000 EUR (trois cent dix mille euros),

par la création et l'émission de 2.790 (deux mille sept cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires Mr. Jean- Claude FABIANI, administrateur de sociétés, de nationalité française, domicilié à 1180 UCCLE (Belgique), Avenue Hamoir 39 A, né à PARIS (14<sup>ème</sup>) le 28 janvier 1943 et Mr. Jean-Michel AARON, administrateur de sociétés, de nationalité française, domicilié à 1204 GENEVE (Suisse), 17 Rue Neuve du Molard, né à NEUILLY SUR SEINE (France) le 4 mai 1961, renoncent à leur droit de souscription préférentiel sur les actions nouvelles.

Les 2.790 (deux mille sept cent quatre-vingt dix) nouvelles actions sont intégralement souscrites par l'associé ici présent Mr. Denis Sylvain COENCA, administrateur de sociétés, de nationalité française, domicilié 73 Eaton Square SW1 W9 AW à LONDRES (Grande Bretagne), né à NEUILLY SUR SEINE (France) le 20 décembre 1954.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

ENSUITE Mr. Denis Sylvain COENCA, préqualifié, (le "Souscripteur"), déclare souscrire en son nom et pour son compte à l'émission de 2.790 (deux mille sept cent quatre-vingt dix) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune et les libérer intégralement par un versement en numéraire d'un montant total de 279.000 EUR (deux cent soixante-dix-neuf mille euro). Ce montant est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 310.000 EUR (trois cent dix mille euros) représenté par 3.100 (TROIS MILLE CENT) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune".

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société de procéder individuellement au nom de la Société à (i) la modification du registre des actions de la Société et (ii) de pourvoir à toute formalité relative aux résolutions prises ci-dessus.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société ou il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivisé, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. En cas de démembrement des actions en usufruit et nue-propriété, l'USUFRUITIER sera de plein droit le mandataire unique au sens ci-dessus.

#### *Usufruit et Nue-propriété*

Il est expressément prévu que la totalité de la titularité des 3.100 actions ordinaires sera exercé en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action concernée sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société - droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action concernée sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-proprété des actions concernées sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Vu que les actions sont toutes nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention "nue-proprété".

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

### **Art. 7. Transfert des Actions.**

#### **7.1 - Principe général**

Sauf dans les hypothèses limitativement énumérées ci-après (articles 7.6 et 7.7), la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la Société, lequel sera subordonné à une décision prise soit par voie de consultation par correspondance, soit par voie d'assemblée dans les conditions ci-après fixées, mais en tout état de cause à la majorité des voix.

La demande d'agrément indiquant les nom, prénom, adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert, les modalités de paiement du prix et les garanties offertes et/ou octroyées, est notifiée par le cessionnaire éventuel au Président du Conseil d'Administration et à chaque associé par courrier recommandé avec avis de réception.

A peine d'irrecevabilité, la lettre recommandée adressée au Président du Conseil d'Administration devra être accompagnée d'une garantie bancaire de paiement à première demande d'un montant au moins égal à 10% du prix projeté, délivrée du chef du cessionnaire pressenti.

Dans l'hypothèse d'un apport, d'un échange ou d'une transmission à titre gratuit, le ou les actionnaires apporteur(s), échangiste(s) ou donateur(s) devront également fournir la valeur d'apport ou d'échange retenue ou une évaluation des actions en cas de transmission à titre gratuit, ainsi que les modalités de l'opération envisagée.

#### **7.2 – Procédure d'Agrément et de préemption:**

Le Président du Conseil d'Administration prendra toutes dispositions nécessaires pour consulter les associés sur ce projet, selon les formes prévues suivant les modalités suivantes:

Le Président du Conseil d'Administration consultera tous les actionnaires par correspondance et les appellera, en dehors de toute réunion, à formuler une décision collective par vote écrit.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires détenant la moitié des droits de vote ou, s'ils représentent au moins le tiers en nombre des actionnaires et détenant au moins le tiers des droits de vote peuvent demander la réunion d'une Assemblée Générale.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions et peut se faire représenter par un autre actionnaire.

En cas de décisions prises en la matière par l'Assemblée Générale, le Président du Conseil d'Administration envoie à chaque actionnaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, le texte des résolutions proposées accompagné du rapport du Président du Conseil d'Administration et des documents nécessaires à l'information des actionnaires. Les actionnaires disposent d'un délai de 30 jours au moins à compter de la date de réception des projets de résolutions pour émettre leur vote en répondant pour chaque résolution par les mots "oui" ou "non".

La réponse est adressée à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout actionnaire n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus sera réputé s'être abstenu.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de 90 jours à compter de la demande.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé et que celui-ci n'a pas retiré son offre dans le délai de 30 jours, les dispositions ci-après trouveront à s'appliquer:

Chaque actionnaire disposera d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification du projet de cession à des tiers étrangers, pour notifier à son tour, par lettre recommandée avec accusé de réception, au Président du Conseil d'Administration, s'il entend exercer ou non son droit de préemption.

La lettre recommandée visée ci-dessus précisera également le nombre d'actions pour lequel l'associé souhaite exercer son droit de préemption.

Ce droit permet à tous les actionnaires qui l'exercent d'acheter les actions aux mêmes conditions en particulier de prix ou de contrepartie non monétaire tels qu'ils résultent de la notification.

En cas de défaut d'accord sur le prix, un expert sera nommé par le ou les actionnaires souhaitant exercer leur droit de préemption afin que celui-ci détermine le prix qui alors liera tous les actionnaires.

En cas d'exercice par plus d'un actionnaire le droit d'acquisition préférentiel sera réparti à proportion des actions déjà possédées dans la société. S'il reste après cette première opération, des actions non attribuées, celles-ci seront réparties dans la même proportion entre les acheteurs dont la demande n'a pas été entièrement servie.

#### 7.3 - Droit d'acquisition subsidiaire:

Une fois écoulés les délais ci-dessus la société disposera de 30 jours pour acquérir les actions concernées dans les mêmes conditions.

#### 7.4 - Notification du nombre d'actions préemptables - Réalisation de la cession

Dans les quinze jours de l'expiration du délai prévu, le Président du Conseil d'Administration notifie, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire cédant et à chacun des actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption, le nombre d'actions que chacun de ces derniers peut effectivement préempter.

La réalisation de la cession doit intervenir dans les quinze jours de cette notification.

#### 7.5- Réalisation de la cession

A défaut d'exercice de leurs droits de préemption par les titulaires ci-dessus, et dans les délais prévus, la cession projetée peut être réalisée mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée ci-dessus.

#### 7.6 - Transmission libre

On considère libre les transmissions effectuées entre un actionnaire et son descendant au premier degré.

Le présent contrat engage les personnes ou sociétés acheteuses qui se substituent aux actionnaires cédants.

#### 7.7 - Transmission "mortis causa"

Les transmissions par décès seront libres pour les descendants ou ascendants du premier degré.

Si ces droits sont attribués par héritage à d'autres personnes, les actionnaires pourront exercer un droit d'acquisition préférentiel après détermination de la valeur à dire d'expert.

#### 7.8.- Cession d'actions dans société participée

La cession par la Société de toute quotité d'actions du capital détenu dans toute société participée ne pourra être exécutée qu'après avoir été approuvée par l'Assemblée Générale, agissant dans le cadre d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

#### 7.9.- Surplus

Pour le surplus, les actionnaires sont libres de régler par un accord l'adoption de conditions supplémentaires relatives à la détention et à la cession d'actions de la Société dans les conditions de l'article 9.

#### 7.10. – Nantissement

Le nantissement des actions est subordonné à l'accord exprès des actionnaires statuant à la majorité des voix. Si la société a donné son consentement à un projet de nantissement d'actions dans les conditions susvisées, ce consentement emportera agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des actions nanties, à moins que la société ne préfère, après la cession, racheter les actions en vue de réduire son capital.

#### 7.11.- Registre des actionnaires

Quand une ou plusieurs actions ont été transférées comme ci-dessus, le transfert sera inscrit au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 9 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dument convoquée sont prises à la majorité des voix".

### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 19 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 19. Affectation des bénéfices.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société, mais seulement une fois que les dettes de la Société envers les actionnaires, qui sont prioritaires, ont été remboursées"

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: D. S. Coenca, G. Majerus, G. Le Bouar et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. LAC/2011/50937. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160274/219.

(110186280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Meyer Bergman Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.020.

—  
*Extrait du rapport de l'associée unique en date du 13 octobre 2011*

L'associée unique a pris la résolution suivante:

Le gérant, Mr Antonius Franciscus Meijer est rayé comme gérant de la société à partir du 13 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Meyer Bergman Real Estate B.V.

Signature

L'associée / Un mandataire

Référence de publication: 2011160517/15.

(110186182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 octobre 2011, les actionnaires ont décidé de nommer Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes pour les comptes statutaires. Son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 octobre 2011, les actionnaires ont décidé de nommer Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés. Son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160621/17.

(110187093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**MDM Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 139.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160522/10.

(110186766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Mebo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011160523/10.

(110186517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Mediacom Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 86.850.

Im Jahre zweitausendelf, den vierzehnten November,  
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

sind erschienen:

1) Dr Herbert FALTER, Kaufmann, geboren am 30. Oktober 1937 in Aachen (Deutschland), mit Berufsanschrift in D-52068 Aachen, Talbotstraße 25,

2) Herr Michael FALTER, Kaufmann, geboren am 7. Januar 1973 in Aachen ((Deutschland), mit Berufsanschrift in D-52068 Aachen, Talbotstraße 25,

beide hier vertreten durch Herrn Thierry Elvinger, expert-comptable, mit Berufsanschrift in L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachten gegeben in Aachen, Deutschland, am 9. November 2011, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit dergleichen einregistriert zu werden.

Diese Komparenten, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- daß sie alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIACOM LUX G.m.b.H., eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 86.850, mit Sitz in L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette, sind;

- daß die Gesellschaft durch notarielle Urkunde aufgenommen am 9. April 2002 unter der Bezeichnung FALTER G.m.b.H. gegründet und im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1005 vom 2. Juli 2002 veröffentlicht wurde;

- daß die Satzung der Gesellschaft mehrmals und zum letzten Mal gemäß notarieller Urkunde vom 2. Februar 2004 geändert und im besagtem Amtsblatt, Nummer 421 vom 21. April 2004 veröffentlicht wurde;

- daß das Gesellschaftskapital auf vierzehntausend Euro (EUR 14.000) festgesetzt ist, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertvierzig Euro (EUR 140);

- daß die Gesellschafter beschließen Artikel 3 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck der Gesellschaft wie folgt umzuändern:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeglicher Form in Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und jede andere Form von Investment, der Erwerb von Wertpapieren aller Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise als auch deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder anderweitig und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios, sowie der Kauf und Verkauf sowie die Bewirtschaftung von Immobilien und die Beteiligung an Gesellschaften, die Immobilien halten sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen und Investitionen.

Die Gesellschaft kann ferner Garantien geben, Darlehen gewähren oder diejenigen Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche Teil derselben Gruppe von Gesellschaften sind wie die Gesellschaft selbst, anderweitig unterstützen.

Die Gesellschaft kann geistiges Eigentum in Form von gewerblichen Schutzrechten (Patente, Gebrauchsmuster, Marken, usw), sowie Urheberrechten (literarische und künstlerische Werke, Software, Datenbanken, usw.) und Geschäftsstrategien (Betriebsgeheimnisse, Prozesswissen, usw) kaufen, verkaufen, verwalten, verwerten, tauschen, überlassen, mieten, vermieten, pachten und verpachten.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännische, industrielle oder finanzielle Aktivitäten wahrnehmen, die sie in Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks für nützlich erachtet.“;

- daß die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft von L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette nach L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, zu verlegen.

In Folge dieser Sitzverlegung wird der 1. Satz von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.";

- daß die Gesellschafter beschließen den zweiten Satz in Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft ersatzlos zu streichen;
- daß die Gesellschafter beschließen die Berufsanschrift der beiden Geschäftsführer, i.e. Dr Herbert FALTER und Herr Michael FALTER, beide vorgenannt, wie folgt zu bestätigen: D-52068 Aachen, Talbotstraße 25.

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000).

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Vertreter der Kompartmenten, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. ELVINGER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 16 novembre 2011. LAC/2011/50877. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.erteilt.

Luxemburg, den 24. November 2011.

Référence de publication: 2011160525/67.

(110186703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**B. Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 10 juin 2011*

En date du 10 juin 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

- \* Monsieur Bernardo AILTON, administrateur
- \* Monsieur Gian-Paolo CORSETTI, administrateur
- \* Monsieur André PATIRI, administrateur
- \* Monsieur João INACIO PUGA, administrateur
- \* Monsieur Carlos Alberto VIEIRA, administrateur

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

B. Safra Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011161500/21.

(110187954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Meigerhorn II Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.322.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160527/9.

(110186684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 143.887.

La Société note qu'à la suite de plusieurs fusions adoptées par assemblée générale extraordinaire le 11 octobre 2011, l'associé unique de la Société a changé et est désormais NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.938.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NewPel Group Central Europe

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011160537/15.

(110186425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Novator Pharma I Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160538/9.

(110186735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Naschtquakert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 228, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 34.989.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160539/10.

(110186931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.087.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société:*

- en date du 27 janvier 2011 le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Steven Graham Elliott en tant qu'administrateur non exécutif de la société avec effet au 30 décembre 2010.

- en date du 10 février 2011 le Conseil d'administration a:

pris acte de la démission de Monsieur David Ivan Aldrich et de Monsieur James Patrick Palermo en tant qu'administrateurs non exécutifs de la société avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'administration du 10 février 2011; et

pris acte de la démission de Monsieur Daron James Pearce et Madame Michelle Anne Grundmann en tant qu'administrateurs de la société avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'administration du 10 février 2011.

- en date du 27 octobre 2011 le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Timothy Francis Keaney et de Monsieur William Abercrombie Kerr en tant qu'administrateurs non-exécutifs de la société avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'administration du 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011161288/20.

(110186456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Navichem-Shipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 112.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011160540/10.

(110186518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**NCPPharm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 158.931.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 octobre 2011 que Sir Richard SYKES, né le 7 août 1942 à Huddersfield (Royaume-Uni) demeurant à The Royal Institution of Great-Britain, 21 Albemarle Street, W1S 4BS Londres a été nommé en qualité de gérant de catégorie A avec effet immédiat pour une durée indéterminée,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011160541/16.

(110186254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**NCPPharm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 158.931.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 novembre 2011 que Monsieur Robert William ARMSTRONG, né le 18 octobre 1956 au Texas (Etats-Unis) demeurant 7100 Hull Road, Zionville, Indiana 46077 (Etats-Unis) a été nommé en qualité de gérant de catégorie A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011160542/16.

(110186254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 104.186,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 138.436.

—  
Le siège social de l'associé unique Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l. a changé et est a présent au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160549/12.

(110187087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**NCP, New Communications Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 59.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160545/10.

(110186938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**NCP, New Communications Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 59.242.

En date du 29 août 2011, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Maître Pierre Berna, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, de Monsieur Aloyse Wagner comme administrateur, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, et de Monsieur Jean-Marie Arens comme administrateur, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour New Communications Participations SA*

Référence de publication: 2011160546/15.

(110186939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**NOCARIA Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160547/10.

(110186340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Binian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2010.*

**Résolutions**

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats de:

a. Madame Anne Caroline de Vaulchier, demeurant 4 Rue d'Alsace Lorraine à F-78530 BUC (France) au poste d'Administrateur et d'Administrateur délégué

b. Monsieur Patrick BELAICH demeurant, 1, Place Edouard Caparede CH-1205 Genève au poste d'Administrateur

c. Monsieur Derek RUXTON demeurant 14a, Rue des Bains L-1212 Luxembourg au poste d'Administrateur

d. La société SICRIS SA au poste de Commissaire aux Comptes et constate son changement d'adresse au 2, Rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg

Les mandats ainsi renouvelés arriveront à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161521/19.

(110188212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---